

Communiqué FO ADSE 37 : Prime COVID

A l'ADSE les (Négociations Annuelles Obligatoires) NAO se poursuivent... Au sujet de notre revendication d'une prime minimum de 1000 euros par salarié la directrice générale a informé les délégués syndicaux le 7/09/2020 que **le conseil d'administration de l'ADSE avait décidé d'octroyer une prime « COVID » d'un montant de 200 euros par salarié auquel s'ajoutera 10 euros par jour travaillé au cours de la période du 1 mars au 30 avril 2020.**

La dotation de cette prime proviendra des fonds propres* de l'Association. Ces fonds représenteront plus ou moins 100 000 euros.

Nous avons décidé de ne pas faire obstacle à cette décision, même si nous considérons que le montant de la prime est insuffisant. L'ADSE devrait donc présenter très prochainement au CSE la notification de sa décision. Selon notre estimation, les salariés éligibles à cette prime devraient pouvoir en bénéficier dès fin octobre 2020.

Notre position

La prime COVID est légitime et comme dans le secteur hospitalier nous l'avons revendiquée. Nonobstant, cela ne doit pas dissimuler la question de l'augmentation des salaires. Dans notre secteur, la politique « austéritaire » de modération salariale s'applique depuis 1999. Nous avons perdu 25% de notre pouvoir d'achat ! **Dans le secteur public hospitalier, nous venons d'obtenir 183 euros d'augmentation de salaires pour tous. Cette décision fait voler en éclat tous les discours sur l'austérité nécessaire ! Oui c'est une victoire des salariés et nous devons nous appuyer sur cette mesure pour exiger des augmentations de salaires dans notre secteur !**

Dans notre secteur, le syndicat employeur (Syndicat de l'ADSE) désormais baptisé NEXEM dispose de toutes les prérogatives dans le cadre des négociations paritaires de la CCNT pour s'accorder avec les O.S de salariés au sujet des augmentations de salaires, des primes etc.

Aujourd'hui, face à la crise sanitaire NEXEM préfère implorer les pouvoirs publics dans un courrier avec d'autres fédérations du secteur « *pour obtenir le versement d'une prime pour les salariés qui se sont trouvés dès le premier jour en première ligne pour assurer la protection des enfants en danger* »... De fait, NEXEM s'exonère de toutes ses responsabilités et renvoie à la négociation dans l'entreprise là où il sait qu'il y a peu de marge de manœuvre.

Ces manœuvres dilatoires sont inacceptables !

Avec les fédérations de syndicats de salariés nous exigeons 300 euros d'augmentation de salaires pour tous. !

Organisons nous pour faire valoir nos droits et nos revendications légitimes

Rejoignez le syndicat FO en retournant ce coupon à SDAS FO37 Maison des syndicats rue de l'Oiselet 37250 Saint Avertin

Nom.....Prénom.....
Adresse postale
.....
Mail :Tel